



Règlement tournoi sixte

Article 1 – Modalités du tournoi

Le Racing Club Mélois (RCM) organise le samedi 23 juin 2012 un tournoi de sixte qui aura lieu de 13h à 19h au stade des Cottets, 14 rue du pont du diable à Echenoz la Méline.

Le tournoi est dit « open » donc ouvert à tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans (catégories senior, vétéran, masculine, féminine et mixte). Il est limité à 16 équipes.

Les équipes sont composées d'un gardien de but, de 5 joueurs de champ et le cas échéant de remplaçants avec un nombre maximum de 10 joueurs au total.

Tout transfert de joueurs d'une équipe à une autre est interdit. Seuls les gardiens pourront officier dans plusieurs équipes et uniquement en tant que gardien.

Seuls les joueurs figurant sur la fiche d'inscription pourront prendre part au tournoi. Le remplacement d'un joueur pourra se faire à tout moment du match.

Chaque joueur d'une même équipe devra porter un maillot identique. A défaut, les organisateurs pourront mettre à disposition des équipes, à titre exceptionnel, un jeu de chasubles qui devra leur être remis à la fin de chaque match.

Les équipes devront se présenter trente minutes avant le début du tournoi à la table de marque.

Article 2 – Annulation du tournoi

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'annuler le tournoi en cas d'inscription insuffisantes d'équipes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons.

Les organisateurs préviendront alors le responsable de chaque équipe inscrite et les droits d'inscription lui seront restitués.

Article 3 – Inscription des équipes

L'engagement des équipes est composé de la fiche d'inscription dûment remplie et du paiement des droits d'inscription (20€ par équipe) qui devront parvenir à Monsieur le Président du RCM, 6 rue de la mairie 70 000 Echenoz la Méline, le vendredi 15 juin 2012 au plus tard.

L'engagement de l'équipe ne sera effectif qu'à réception dans le délai fixé du dossier d'engagement complet.

L'inscription de l'équipe au tournoi vaut acceptation du présent règlement par l'ensemble des membres de l'équipe.

En cas d'inscriptions d'équipes supérieures au nombre d'équipes arrêté, l'ordre de réception des dossiers d'engagement complet primera.

En cas de forfait d'une équipe, les droits d'inscription restent acquis au RCM.

Article 4 – Organisation des matchs

Les matchs se dérouleront sur deux terrains en herbe, en demi terrain de type benjamin à 9.

Les équipes seront réparties, par tirage au sort, en deux poules, chaque poule disputant ses matchs de classement sur le même terrain.

La durée des matchs de poule est de 1 fois 6 minutes. A partir des quarts de finale, la durée des matchs est déterminée par les organisateurs.

Le classement s'effectue comme suit :

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu / forfait : 0 point

Les quatre premiers de chaque poule accèdent aux quarts de finale (match à élimination directe).

En cas d'égalité de point à l'issue des matchs de poule, les équipes seront départagées comme suit : résultat ayant opposé les deux équipes concernées, meilleure différence de but, meilleure attaque puis tirage au sort.

A partir des quarts de finales, en cas d'égalité à la fin du match, les équipes seront départagées par une série de 3 tirs au but. Si il y a égalité, la série continue, un tir par un tir, jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur.

Article 5 – Règles du jeu

Les rencontres sont dirigées par des arbitres bénévoles.

Les chaussures à crampons vissés sont interdites.

Le port de protège tibias est recommandé.

Les règles du jeu sont celles du football à 11, sauf :

- suppression du hors-jeu
- une ligne, située à 13 mètres de la ligne de but délimite la zone dans laquelle le gardien peut saisir le ballon à la main.
- toute faute dans la surface des 13 mètres sera sanctionnée par un pénalty.
- le gardien doit dégager à la main, sauf après une sortie de but (ballon au sol).
- tous les coups francs sont directs.
- sur coup franc, tout joueur adverse devra se trouver à 6 mètres au moins du ballon.
- sur remise en jeu consécutive à une sortie de but, tout joueur adverse devra se trouver en dehors de la zone des 13 mètres.
- les touches se font à la main.
- les équipes feront un tirage au sort avec l'arbitre pour définir l'équipe engageant le coup d'envoi du match.

Les règles de football concernant la passe au gardien sont appliquées.

Les tacles sont strictement interdits.

Tout joueur sanctionné d'un carton jaune sera exclu de la rencontre durant 2 minutes.

Tout joueur sanctionné d'un carton rouge (faute violente, coup à l'adversaire ou arbitre...) ne pourra participer à la suite du tournoi.

Toutefois, en cas de faute grave contraire à l'esprit de cette journée, l'équipe à laquelle appartient le joueur fautif pourra être exclue du tournoi.

En cas de fraude ou de bagarre d'une équipe, celle-ci sera exclue du tournoi.

Article 6 – Récompenses

Les récompenses sont calculées sur la base d'une participation de 16 équipes au tournoi. A défaut, les organisateurs réviseront le montant des récompenses.

A partir des quarts de finale, les équipes recevront les récompenses suivantes :

Equipe vainqueur du tournoi : 1 coupe + 100€

Equipe finaliste perdante : 1 coupe + 50 €

Equipes quart de finalistes gagnantes : 30 € par équipe

Equipes quart de finalistes perdantes : 20 € par équipe

Les récompenses seront remises à la table de marque, en main propre, au responsable de l'équipe.

Article 7 – Litige

Tout litige non prévu par le présent règlement sera tranché par les organisateurs, seuls compétents. Les décisions sont sans appel.

Article 8 – Responsabilités

Chaque représentant d'équipe est responsable de la bonne tenue, du respect et de la discipline de sa délégation en toute circonstance.

Le RCM, organisateur du tournoi, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux joueurs du fait de leur participation au tournoi.

Chaque joueur doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).

Article 9 – Divers

Les barbecues sauvages sont interdits pour raison de sécurité.

Restauration et buvette seront assurées sur place.